



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences texte / multimédia (SAPIG)

Augmentation au 1er février 2017 0,50%
Valeur du point 15,449221 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	250	3 862,31 €
Rédacteur en chef adjoint	225	3 476,07 €
Secrétaire général de la rédaction	205	3 167,09 €
Secrétaire de rédaction	180	2 780,86 €
Chef de service photo	180	2 780,86 €
Reporter photo 3e échelon	160	2 471,88 €
Rédacteur 3e échelon	160	2 471,88 €
Maquettiste	145	2 240,14 €
Rédacteur polyvalent	145	2 240,14 €
Journaliste dessinateur	145	2 240,14 €
Reporter photo 2e échelon	145	2 240,14 €
Rédacteur 2e échelon	145	2 240,14 €
Reporter photo 1er échelon	135	2 085,64 €
Rédacteur 1er échelon	135	2 085,64 €
Rédacteurs stagiaires		
+ de 18 mois dans l'entreprise	127,5	1 969,78 €
Stagiaire du 13e au 18e mois	120	1 853,91 €
Stagiaire du 4e au 12e mois	110	1 699,41 €
Stagiaire du 1er au 3e mois	100	1 544,92 €
Indemnité d'appareil photo	5	77,25 €

Prime de langue +10 %

Plan minimum de carrière:

le passage au 2ème échelon des rédacteurs et reporters photo 1er échelon doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli).